



1 ENTREPRISE REMETTANTE Nom: Adresse:		N° d'identification OMoD: <input type="text"/> Personne de contact: N° tél.:
2 DESCRIPTION DES DÉCHETS Description selon la liste des déchets, et précisions si elles sont nécessaires pour assurer la sécurité de l'élimination et pour protéger l'environnement. Marchandises dangereuses selon ADR/SDR ou RID/RSD: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Remarques (p.ex. précisions relatives à l'ADR/SDR): ¹⁾		Code des déchets: <input type="text"/> Poids: <input type="text"/> kg Quantité: ^{1) 2)} <input type="text"/> litres Transport de grandes quantités: ³⁾ <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Type d'emballage: ^{1) 4)} <input type="text"/> Nombre d'emballages (colis): Date d'expédition: Signature de l'entreprise remettante:
3 ENTREPRISE D'ÉLIMINATION Nom: Adresse: Signature de l'entreprise d'élimination: (après contrôle et réception des déchets) Date de réception des déchets:		N° d'identification OMoD: <input type="text"/> Personne de contact: N° tél.: Poids: <input type="text"/> kg Procédé d'élimination: (voir au verso) Date de livraison des déchets:
4 TRANSPORTEUR (nom, adresse)		Type de transport: ⁵⁾ <input type="text"/> Date de livraison: <input type="text"/> Numéro d'immatriculation du véhicule routier: <input type="text"/> Signature du transporteur: <input type="text"/>
5 TRANSBORDEMENT ET TRANSPORT PAR UN CENTRE LOGISTIQUE (annexe 1, ch. 1.2, let. b, OMoD)		
2. Transporteur (nom, adresse): Type de transport: ⁵⁾ <input type="text"/> Date de livraison: <input type="text"/> Immatriculation du véhicule: <input type="text"/> Signature: <input type="text"/>	3. Transporteur (nom, adresse): Type de transport: ⁵⁾ <input type="text"/> Date de livraison: <input type="text"/> Immatriculation du véhicule: <input type="text"/> Signature: <input type="text"/>	Centre logistique (nom, adresse): Date de livraison: <input type="text"/> Date du réacheminement: <input type="text"/>
Autres transporteurs ou autres centres logistiques? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (Joindre une liste comprenant les indications les concernant, ainsi que leur signature)		

1) À ne remplir que si l'on n'utilise pas le document de bord prévu par les prescriptions sur les marchandises dangereuses
2) Indication supplémentaire en litres, si les prescriptions sur les marchandises dangereuses l'exigent
3) Utilisation restreinte selon l'annexe 1, ch. 2.1, let. b, OMoD
4) Désignation des colis selon les prescriptions sur les marchandises dangereuses
5) 1 Route 2 Rail 3 Voie navigable 4 Transport combiné

À conserver par l'entreprise d'élimination

Liste des procédés d'élimination

PARTIE A: PROCÉDÉS D'ÉLIMINATION NON CONSIDÉRÉS COMME UNE VALORISATION

- D1 Dépôt sur ou dans le sol (par exemple mise en décharge, etc.)
- D2 Traitement en milieu terrestre (par exemple biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc.)
- D5 Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes des autres et de l'environnement, etc.)
- D8 Traitement biologique non spécifié ailleurs dans cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés énumérés dans la partie A
- D9 Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés énumérés dans la partie A (par exemple évaporation, séchage, calcination, etc.)
- D10¹⁾ Incinération à terre
 - D101 Incinération dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)
 - D102 Incinération dans une installation d'incinération des déchets spéciaux
 - D103 Incinération dans une chaufferie industrielle
 - D104 Incinération dans une cimenterie
- D12 Stockage permanent (par exemple placement de conteneurs dans une mine, etc.)
- D13²⁾ Mélange ou regroupement préalablement à l'un des procédés de la partie A
- D14²⁾ Reconditionnement préalablement à l'un des procédés de la partie A
- D15²⁾ Stockage préalablement à l'un des procédés de la partie A
 - D151 Stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie A (les récipients ne sont pas vidés)
 - D152 Regroupement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie A (pas de traitement, les récipients vides sont éliminés séparément)
 - D153 Tri, regroupement, traitement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie A (les déchets subissent des changements; par exemple, certains composants sont écartés ou la composition des déchets est modifiée)
- D160³⁾ Traitement par une installation mobile

PARTIE B: PROCÉDÉS D'ÉLIMINATION CONSIDÉRÉS COMME UNE VALORISATION

- R1⁴⁾ Utilisation comme combustible (autrement qu'en incinération directe) ou autre moyen de produire de l'énergie
 - R101 Valorisation dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)
 - R103 Valorisation dans une chaufferie industrielle
 - R104 Valorisation dans une cimenterie
- R2 Récupération ou régénération des solvants
- R3 Valorisation ou récupération de substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants
- R4 Valorisation ou récupération des métaux et des composés métalliques
- R5 Valorisation ou récupération d'autres matières inorganiques
- R6 Régénération des acides ou des bases
- R7 Récupération des produits servant à capter les polluants
- R8 Récupération des produits provenant des catalyseurs
- R9 Régénération ou autres réemplois des huiles usagées
- R10 Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie
- R11 Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées de R1 à R10
- R12⁵⁾ Échange de déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés numérotés R1 à R11
- R13⁶⁾ Mise en réserve de matériaux en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B
 - R151 Stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les récipients ne sont pas vidés)
 - R152 Regroupement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (pas de traitement, les récipients sont vidés)
 - R153 Tri, regroupement, traitement, stockage intermédiaire, puis réacheminement des déchets en vue de les soumettre à l'un des procédés figurant dans la partie B (les déchets subissent des changements; par exemple, certains composants sont écartés ou la composition des déchets est modifiée)
- R160³⁾ Traitement par une installation mobile (valorisation)

¹⁾ S'agissant du trafic intérieur, on remplacera pour des raisons statistiques le code D10 par le code D101, D102, D103 ou D104 qui convient.

²⁾ S'agissant du trafic intérieur, on remplacera ce code par le code D151, D152 ou D153 qui convient.

³⁾ Ce code est réservé au trafic intérieur.

⁴⁾ S'agissant du trafic intérieur, on remplacera pour des raisons statistiques le code R1 par le code R101, R103 ou R104 qui convient.

⁵⁾ S'agissant du trafic intérieur, on remplacera ce code par le code R152 ou R153 qui convient.

⁶⁾ S'agissant du trafic intérieur, on remplacera ce code par le code R151, R152 ou R153 qui convient.